



# VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

## L'antenne Accord, un outil supplémentaire au service de la population



Une société moderne et civilisée se reconnaît par le soin qu'elle porte à ses membres les plus fragiles!

À la suite de l'acceptation, par le Grand Conseil en février 2005, de la Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), plus communément appelé projet Accord, les communes se sont vues dans l'obligation de réaliser trois étapes:

1. Regroupement des services sociaux;
2. Regroupement des agences AVS;
3. Création des Guichets sociaux régionaux (GSR) et implantation des antennes Accord.

Le Val-de-Ruz est le pionnier en matière de politique sociale coordonnée. En effet, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, le Service social intercommunal du Val-de-Ruz (SSIR) reprenait la gestion de l'aide sociale pour l'ensemble du district (sauf Valangin et Chézard-Saint-Martin) avec Rochefort et Brot-Dessous. Ensuite, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le SSIR se transformait en GSR et regroupait le 1<sup>er</sup> septembre 2009 les agences AVS communales. Dès lors, il ne reste plus qu'à finaliser la mise sur pied de l'antenne Accord au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Des locaux ont été transformés au rez-de-chaussée du bâtiment situé rue de l'Épervier 4 à Cernier afin d'accueillir ce nouveau service. Ce sera donc la porte d'entrée à la population pour toutes les demandes liées aux prestations sociales et qui permettra également de mettre en place une politique de réinsertion professionnelle et d'intégration sociale. Les différents services de la prévoyance sociale peuvent être dorénavant atteints aux numéros de téléphone suivants : GSR 032 886 56 95, Antenne Accord 032 886 57 01, Agence AVS/AI 032 886 57 03.

Bien que les locaux appartiennent à la Commune et que le personnel soit payé par celle-ci, l'Etat est partenaire et les frais de fonctionnement de cette nouvelle prestation à la population seront partagés.

Le Conseil communal est persuadé de trouver un avantage en instaurant des mesures d'accompagnement en faveur des personnes les plus fragiles de la société. En effet, la facture sociale sera moins lourde à porter et de réelles perspectives seront offertes afin de permettre aux personnes bénéficiaires de prestations sociales de retrouver un emploi.

François Cuche, secrétaire-adjoint du Conseil communal

## Actualités

### Une commune en construction – Participons à son avenir!

#### Une démarche pour perpétuer nos traditions démocratiques

Avec quatre orateurs de renom, la séance de lancement du 28 août dernier a connu un beau succès. Les ateliers ont débuté dans la foulée, le 4 septembre 2013. Chacun d'entre eux s'est réuni à trois reprises jusqu'au 3 octobre 2013.

Les nombreux participants aux quatre ateliers (habiter, vivre, entreprendre et découvrir) n'ont ménagé ni leur temps ni leur imagination pour dessiner les contours de notre nouvelle commune et permettre au Conseil communal de fixer les grands axes de son programme de législature. Un programme qui sera débattu par le Conseil général puis qui servira de base au futur contrat de région à négocier avec le Conseil d'Etat. Les résultats des ateliers peu-



vent être suivis en ligne sur le site Internet de la commune ([www.commune-val-de-ruz.ch](http://www.commune-val-de-ruz.ch)).

Sur mandat du Conseil communal, le directeur de l'Association du Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN), accompagné de deux collaboratrices, a organisé le travail des ateliers qu'il a animés de manière conviviale pour stimuler la réflexion, le dialogue et la recherche du consensus.

En outre, chaque atelier a désigné l'un de ses membres pour présenter le fruit de ses travaux au Conseil communal. Ce dernier analysera ces résultats en y associant également plusieurs commissions de l'autorité législative, avant de saisir le Conseil général de son programme de législature en décembre prochain.

Mais tout ne s'arrêtera pas là! Au premier trimestre 2014, les autorités politiques donneront un retour sur le suivi des ateliers. Vu le succès de la démarche, il n'est pas exclu que de telles rencontres se poursuivent à l'avenir, peut-être sous une autre forme. Le Conseil communal est en effet déterminé à rester à l'écoute des Vaudruziens et à associer de près à ses propres réflexions tous ceux qui font vivre notre commune.

Le Conseil communal tient à exprimer toute sa gratitude aux personnes qui se sont engagées pour dessiner notre avenir, dans un projet qui perpétue à sa manière l'esprit de dialogue et de débat qui a toujours été l'une des grandes forces de notre démocratie.

### Arrêté temporaire de circulation routière concernant le village de Cernier

Pour permettre les travaux de remplacement du cadastre souterrain et de réaménagement des routes cantonales rue Frédéric Soguel – route de Neuchâtel à Cernier, des mesures de restriction de la circulation et de stationnement sont temporairement appliquées. Ainsi, **l'accès à la rue Frédéric-Soguel par la rue de la République est interdit.**

Les places de stationnement en zone bleue situées entre l'entrée de l'immeuble rue de l'Épervier 6 et l'immeuble rue de l'Épervier 8 ne seront pas contrôlées.

La validité du présent arrêté s'étend du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 novembre 2013.

### Les projets de l'administration communale

La fusion de nos 15 villages provoque de nombreux changements, aussi bien dans les activités techniques qu'administratives. Si certains de ces changements ont aujourd'hui été menés avec succès, d'autres sont en cours et certaines évolutions n'ont même pas été initialisées. Les communes fusionnées depuis plus longtemps que la nôtre estiment qu'il faut entre 3 et 5 ans pour qu'un fonctionnement adéquat soit acquis. Dans notre cas, nous espérons continuer sur la tendance actuelle et avoir rapidement des prestations reconnues de tous. Notre ambition est toutefois limitée par les effectifs puisque nous disposons par exemple de moins de collaborateurs administratifs que Val-de-Travers pour 6'000 habitants de plus.

Le changement doit être mené en respectant de nombreuses contraintes:

- Les résultats doivent être compris et acceptés par nos clients, soit l'ensemble des habitants de Val-de-Ruz ainsi que nos partenaires externes;
- Le fonctionnement administratif ou technique doit être amélioré;
- Les coûts doivent être contenus;
- Les perturbations liées au changement doivent être aussi limitées que possible.

Pour y parvenir, le Conseil communal a décidé d'introduire le management par projets. Cette technique, qui permet d'impliquer facilement à la fois les collaborateurs et des experts externes, est mise en place progressivement au sein de l'administration.

Voici quelques exemples de projets actuellement identifiés:

- Développement et promotion régionale;
- Estimation du parc immobilier et évolution;
- Stockage et archivage des plans et des anciens documents;
- Val-de-Ruz, invité d'honneur au salon commercial;
- Stratégie d'évolution et d'entretien des routes communales;
- Nombreux projets liés au domaine des eaux.

Dans les prochaines informations communales, nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancement de l'un ou l'autre projet en cours de réalisation.

## Vie pratique

### Payer les factures de la Commune de Val-de-Ruz simplement par e-facture

e-facture

Grâce à l'e-facture, recevez vos factures directement dans votre e-banking. Cela vous fait non seulement gagner du temps, mais c'est facile et écologique!

#### Avantages d'e-facture:

##### Simple

Grâce à e-facture, la saisie manuelle du numéro de référence, du montant facturé et du numéro de compte à créditer est superflue.

##### Rapide

Validez et payez votre e-facture en quelques clics. L'ordre de paiement peut se faire du monde entier, 24 heures sur 24.

##### Dématérialisée

E-facture est une facture dématérialisée, pour le bien de notre environnement. Bien entendu, vous pouvez enregistrer votre e-facture en format PDF sur votre ordinateur.

##### Contrôlable

Chaque e-facture peut être vérifiée et payée, ou refusée d'un clic en cas d'inexactitude.

##### Sûre

L'e-facture est transmise de façon sécurisée.

Inscription: directement sur votre système e-banking, sous le menu «e-factures» en choisissant l'émetteur «Commune de Val-de-Ruz».

Conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce mode de paiement: disposer d'un ordinateur avec un accès internet et avoir un contrat e-banking avec un institut financier. Les factures d'accueil parascolaire et de location de salle ne peuvent pas encore faire l'objet d'une e-facture.

## Conseil général

### Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué le lundi 28 octobre 2013 à 19h30 à la salle de spectacle des Geneveys-sur-Coffrane. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 août 2013
3. Communications du président
4. Octroi d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000.- en faveur de la fondation Maison Chasseral-Les Savagnières
5. Création d'un poste de gestionnaire de l'économat communal et scolaire de Val-de-Ruz
6. Indemnités des membres du Conseil général, de ses commissions et des délégations
7. Motions et propositions
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal